

District de Moudon

N° VD : 190
DT N° : 190'120

01 01 02

66436

COMMUNE DE BOULENS

PLAN POUR MODIFICATIONS DE ZONES

DE ZONE D'UTILITE PUBLIQUE PASSE EN ZONE AGRICOLE SUR PARCELLE 71 (environ 750 m²)

DE ZONE AGRICOLE PASSE EN ZONE D'UTILITE PUBLIQUE CREATION D'UNE DECHETTERIE SUR PARCELLE 73 (environ 1'000 m²)

COMPLEMENT AU REGLEMENT COMMUNAL SUR LE PLAN D'AFFECTATION ET LA POLICE DES CONSTRUCTIONS DU 31 JUILLET 1991

Art. 21 al. 2 nouveau

La partie de zone d'utilité publique située au lieu-dit "L'Arrenaz" est destinée à l'implantation de la déchetterie communale et de ses aménagements extérieurs. L'installation projetée sera accompagnée d'une haie vive composée d'essences indigènes. Les talus seront raccordés à la topographie existante de manière souple et naturelle.

ETABLI SUR LA BASE DE LA MENSURATION CADASTRALE

Echelles 1:5000 - 1:1000

Surface : 0.19m²
Format : 30 x 63 cm

Bureau technique
Jan et Courdesse
Ingénieurs géomètres officiels
1040 ECHALLENS

Régis Courdesse
Ingénieur géomètre officiel

Date :	Dess.	Mes.	Ver.
20 mai 1997	jma		RC
26 juin 1997	jma		RC
1 ^{er} décembre 1997	jma		RC

Rue de Praz-Palud 7
(021/886 22 44 / Fax 886 22 47)

Approuvé par la Municipalité de Boulens dans sa séance du 3 juillet 97

Le Syndic :  La Secrétaire : 



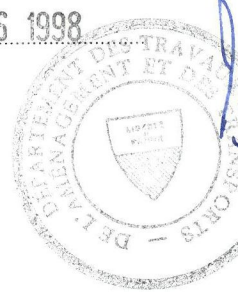
Soumis à l'enquête publique du 5 décembre 1997 au 15 janvier 1998

Le Syndic :  La Secrétaire : 



Adopté par le Conseil Général dans sa séance du 3.2.98

Le Président :  La Secrétaire : 



Approuvé par le Chef du Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports

Le 16 MARS 1998

